



BULLETIN D'INSCRIPTION

Brocante "Vide ta chambre"
Organisé par l'association "Musique à ISSOU"
Dimanche 29 Mars 2026 de 10h à 17h

IDENTITÉ DE L'ENFANT EXPOSANT		
Nom	Prénom	Date de naissance

IDENTITÉ DU RESPONSABLE LÉGAL	
Nom : Adresse : CP : Ville : Téléphone : Immatriculation du véhicule : ...	Prénom : Adresse mail :

Nombre d'emplacements : x 8 € (issoussois)
Ou : x 9 € (extramuros)
Total : €

(un emplacement comprend 1 table de 1,80 m et 2 chaises)

Règlement : ☐ Chèque ☐ Espèces ☐ Wero

Je déclare :

- ☐ Ne pas être commerçant
- ☐ Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L. 310-2 du code de Commerce)
- ☐ Ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R.321-9 du code pénal)
- ☐ Reconnais avoir pris connaissance du règlement de la manifestation ci-joint

Je joins :

- ☐ Ce bulletin d'inscription dûment rempli, daté et signé
- ☐ Le règlement intérieur daté et signé
- ☐ Une copie lisible recto-verso de ma carte d'identité en cours de validité
- ☐ Un justificatif de domicile de moins de trois mois au même nom que le représentant légal
- ☐ Le chèque, s'il y a, pour le règlement, à l'ordre de "Musique A ISSOU"

Fait à, le

Signature

A déposer dans la boîte aux lettres de l'Ecole de Musique avant le 22 Mars 2026



RÈGLEMENT INTÉRIEUR “VIDE TA CHAMBRE”

Article 1 :

La brocante “Vide ta chambre” est organisée par l’association “Musique à Issou” et à lieu le dimanche 29 Mars 2026 de 10h à 17h en salle Maurice Ravel (complexe sportif Colette Besson) - 44 rue de la Gare - 78440 ISSOU.

Article 2 :

La brocante “Vide ta chambre” est réservée aux enfants mineurs, c'est-à-dire aux personnes de moins de 18 ans.

Article 3 :

Les objets possibles à la vente peuvent être des jouets, des jeux vidéo, des jeux de société, des jeux extérieurs, des vêtements (bébé et enfants).

Article 4 :

Un emplacement est composé de 1 table (1,80 m) et de deux chaises.

Article 5 :

L'exposant s'engage à respecter les limites de l'emplacement et à rendre l'emplacement propre et sans déchets. L'installation pourra se faire à partir de 8h30.

Article 6 :

Les dossiers seront enregistrés par ordre de réception des dossiers d'inscription **complets** et dans la **limite des places disponibles**.

Article 7 :

Toute annulation ne donne droit à aucun remboursement.

Article 8 :

L'enfant exposant nommé ci-dessus reste sous l'entière responsabilité de l'adulte nommé ci-dessus pendant toute la durée de “Vide ta chambre”. Tout incident, de son fait ou de celui d'une tierce personne, relèvera de sa responsabilité civile.

Article 9 :

Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol, de perte ou toute autre dégradation.

Je, soussigné(e),, atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement intérieur de “Vide ta chambre” et s'engage à accepter les clauses.

Fait à, le

Signature
précédée de la mention « lu et approuvé »

A déposer dans la boîte aux lettres de l'Ecole de Musique avant le 22 Mars 2026